Logo CFDT

[ORANGE] AUGMENTATIONS SALARIALES : Orange ouvre son porte monnaie mais la fermeture éclair reste coincée ...

Après 4 séances de négociation, elle fait les propositions suivantes :

Non cadre ACO :

• 880 € brut pour les SGB inférieurs à 30k€ (brut)
780 € brut pour les SGB de plus de 30k€ (brut)
Soit 2,80% de la Masse Salariale (MS) des bénéficiaires sources

Non cadre AFO

• 480 € brut représentant en moyenne : 1,35%
Orange prend en compte un GVT de 0,87% en 2022.
Soit un total de 2,22 % (en moyenne) + perspective d'augmentation du point d'indice
La direction donne lecture de la clause qui figurera dans le texte du projet d'accord de façon à garantir 300 € supplémentaires en augmentation collective et en année pleine, en plus des 480 €, quelle que soit la valeur et la date de l'augmentation de la valeur du point d'indice, si elle a lieu.

Cadre :
Augmentation individuelle garantie
• 820 € brut, pour un SGB inférieur à 38k€ brut (4300 cadres)
• 680 € brut pour un SGB entre 38k€ et 80 k€ brut
• Pas de minimum pour un SGB supérieur à 80k€

Soit 1,20 % de la masse salariale

+ mesure individuelle sur décision managériale qui s'ajoute aux mesures collectives ci-dessus: 1% en moyenne

Soit en cumul et moyenne : 2.20%

Ces augmentations sont rétroactives au 1er Janvier 2022

fermeture éclair
Documents
AUGMENTATIONS SALARIALES : Orange ouvre son porte monnaie mais la fermeture éclair reste coincée ...